
Adresse de la commune de Coudray-sur-Seine (Seine-et-Oise) qui témoigne sa reconnaissance à la Convention avec l'offrande de tous les ustensiles de l'église et le montant du traitement du curé, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Coudray-sur-Seine (Seine-et-Oise) qui témoigne sa reconnaissance à la Convention avec l'offrande de tous les ustensiles de l'église et le montant du traitement du curé, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 83-84;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40269_t1_0083_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tout autre emploi qu'elle voudra bien me confier et que je m'efforcerais de remplir en vrai et sincère républicain.

« VASSEL, orateur de la députation. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

La commune de Charenton-Saint-Maurice apporte 426 livres pesant de cuivre et 205 marcs d'argent. Le curé de cette commune, qui est à la tête de la députation, annonce qu'il a renoncé aux fonctions curiales.

La commune de l'Île-Saint-Denis a apporté en offrande patriotique toute l'argenterie de son église, et a demandé à se nommer désormais l'Île-Franciade.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Suit l'adresse de la commune de l'Île-Saint-Denis (3).

« Citoyens représentants,

« Le jour de la philosophie luit enfin sur la France et tous les hochets du fanatisme se convertissent de toutes parts en supports pour la liberté.

« La commune de l'Île-Saint-Denis ne sera pas la dernière à vous apporter son offrande patriotique. Calices, patènes, ciboires, soleils et autres jouets superstitieux de toute espèce, voilà ce qu'elle vient déposer à votre barre. Ces richesses ne sont pas très considérables, mais le denier du pauvre est aussi précieux que les trésors du riche, le tout consiste dans l'intention, et celle de notre commune est pure.

« Il ne reste plus de traces de fanatisme; je me trompe; il en existe encore et nous venons vous prier de les faire disparaître, c'est le nom saintement incivique que nous avons le malheur de porter. Déjà le chef-lieu de notre district a reçu de vous le nom de Franciade; accordez-nous la même régénération et que nos citoyens, fâchés de s'être éveillés dans l'Île-Saint-Denis, puissent s'endormir patriotiquement dans l'Île-Franciade.

« Alexandre GUASTALLA; DARME. »

L'administrateur provisoire et les employés de l'administration des domaines nationaux instruisent la Convention nationale qu'ils ont célébré hier, dans (la maison de) l'administration des domaines nationaux, la cérémonie de l'inau-

guration des martyrs de la liberté. Cette cérémonie s'est passée avec l'ordre, la décence et le respect qu'inspire au vrai républicain la mémoire des citoyens qui en étaient l'objet. Au lieu du banquet qui devait suivre cette cérémonie, il offre 1,000 livres pour les veuves des défenseurs de la patrie et 3 médailles de cuivre (1).

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

La commune du Coudray-sur-Seine, département de Seine-et-Oise est venue apporter tous les ustensiles de vermeil, argent et cuivre propres au service de son église; elle ne veut plus de prêtres, et abandonne à la République les 1,200 livres, montant du traitement de son curé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la commune de Coudray-sur-Seine (4).

« Citoyens représentants,

« Il est donc venu le jour où nous pouvons librement et sans crainte exposer nos vœux, où débarrassés du lourd fardeau de la tyrannie, nous n'avons plus que le présage d'un heureux avenir.

« Qu'il est doux pour nous, pères de la patrie, de vous devoir notre bonheur. Votre conduite irréprochable vous met au-dessus de toutes les calomnies que peuvent voir ces lâches esclaves de l'aristocratie. Daignez donc, sauveurs de la patrie, daignez accepter le tribut de notre reconnaissance, notre adhésion à tous vos sages décrets et recevoir notre serment de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de souffrir que l'on porte atteinte aux lois de notre République; nos amis, nos parents, nos enfants sont allés sur les frontières verser le leur ou repousser les monstres qui nous font la guerre, tandis que courbés sous le poids de la vieillesse nous nous trouvons heureux de partager leurs travaux en arrosant de notre sueur nos campagnes pour améliorer leurs petites propriétés et fournir les marchés.

C'est avec plaisir que nous voyons chercher tous les moyens pour alléger les peines des pauvres misérables; votre décret du 14 août est un chef-d'œuvre, nous lisons tous les jours ce grand décret qui nous anime et semble nous rejoindre; nous sommes vrais et reconnaissants; nous semblons toucher au bonheur.

« Mais, pères de la patrie, ce décret qui semble vouloir améliorer notre sort ne laisse pas de nous inquiéter puisqu'il est dit que ceux qui payeront comptant auront la préférence. Si cela était, n'avons-nous pas à craindre que tous ces biens soient vendus et non donnés à rente? Que dis-je, ces émigrés, ces tigres qui nous font la guerre ne rachèteront-ils pas eux-mêmes ces terres ou ne les feront-ils pas acheter par leurs vils esclaves? D'un autre côté n'avons-nous pas à craindre que quelques riches particuliers, engraisés à nos dépens, viendront encore nous

(1) *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 219, col. 3]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 417 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 4] rend compte de l'adresse de la commune de Charenton-Saint-Maurice dans les termes suivants :

« La commune de Charenton-Saint-Maurice dépose 105 marcs 6 onces d'argenterie et 427 livres de cuivre. Le curé de cette commune renonce pour toujours à ses fonctions. Les habitants demandent que leur commune porte désormais le nom de Charenton-Républicain. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 175.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 175.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 176.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

imposer un joug mille fois plus terrible que le premier? Alors seraient inutiles ces sages précautions de ne permettre que les lots ne fussent pas plus que de deux, trois ou quatre arpents. Alors ces douces espérances de pouvoir un jour nous voir propriétaires de quelques petites portions de terre que nous arroserions de nos sucurs, et les vœux de l'assemblée ne seraient pas remplis puisqu'elle veut multiplier les petits propriétaires.

« Citoyens représentants, nous nous adressons à vous, daignez nous entendre, notre pauvre commune qui est composée de 50 pauvres citoyens qui ne possèdent aucune portion de terre puisque le ci-devant seigneur tenait toute la terre, car si ses biens sont vendus au riche, les pauvres misérables se trouveront toujours propriétaires de quoi, hélas ! citoyens : de leur pauvre besace. Ce sont nos craintes et nos espérances que nous déposons dans le sein de nos pères. Nous laissons tout à méditer dans votre sagesse.

« La commune de Coudray-sur-Seine.

« PAROIS, secrétaire greffier.

Extrait du registre de la municipalité du Coudray-sur-Seine, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise (1).

Ce jourd'hui, vingt-un brumaire, deuxième mois de l'an II de la République, une et indivisible.

La commune du Coudray-sur-Seine assemblée au lieu ordinaire des séances, ont arrêté qu'il sera porté à la Convention nationale par les commissaires ci-après nommés, en offrande à la patrie, les vases sacrés et autres objets provenant de l'église de ladite commune du Coudray-sur-Seine, consistant en un calice en argent, la coupe de vermeil, la patène, idem, et l'intérieur en vermeil, un soleil en vermeil, un ciboire en argent avec son couvercle, une grande croix à bâton, trois encensoirs, une navette, un goupillon, le tout en cuivre jaune argenté; une croix, dix chandeliers, une lampe, une oreilote (sic), le tout en cuivre jaune provenant de la fabrique, et le coq du clocher.

Nous vous offrons, citoyens représentants, de ce jour, les douze cents livres du traitement de notre curé, dont la commune du Coudray les abandonne à la République; comme bons républicains, nous ne voulons pas de prêtres. Dont voilà, citoyens représentants, tout ce que la commune du Coudray peut vous offrir et vous l'offre de tout son cœur.

Les commissaires nommés sont les citoyens Michel Corbay, maire, Parois, secrétaire greffier de la municipalité, Moreau, officier public de la commune.

Luc Corbeay, président du comité Saint-Agnan; Berteault; Badin, procureur; Étienne Corbay-Conteau; Silvestre.

Citoyens représentants, la commune du Coudray-sur-Seine vous présente aujourd'hui leur don patriotique qui est de 122 liv. 16 s., que ladite commune offre en don à la patrie.

La commune de Maison, district de Bourg-de-l'Égalité, est aussi venue apporter l'argenterie de son église : « que les cuivres et les fers, ser-

vant au culte que la Raison vient de proscrire, suivront de près. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'hommage de la commune de Maison. (2)
A la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« La commune de Maison, district du Bourg-de-l'Égalité se présente dans le sanctuaire des lumières et de la vérité pour vous offrir l'argenterie de la ci-devant église de leur paroisse qu'ils destinent pour être plus utilement employée au soutien de la guerre pour la destruction des tyrans et l'affermissement de la République. Cette offrande sera incessamment suivie des cuivres, fers servant ci-devant au culte, que la Raison vient de proscrire; leurs cloches ne tarderont pas non plus à suivre la même destination, et les commissaires députés de cette commune s'estiment heureux de venir exprimer à la Convention le vœu de leurs concitoyens, dégagés enfin des chaînes de la superstition et de l'erreur.

« Paris, 22 brumaire de l'an II de la République une et indivisible. »

Une députation de Franciade, ci-devant Saint-Denis, a été introduite dans l'enceinte de la Convention nationale.

L'orateur :

« Citoyens représentants,

« Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple
[pense,]
Notre crédulité fait toute leur science.

« Tel est le langage que tenait autrefois un auteur, dont les écrits ont préparé notre Révolution. Les habitants de Franciade viennent vous prouver qu'il n'est étranger ni à leur esprit, ni à leur cœur.

« Un miracle, dit-on, fit voyager la tête du saint que nous vous apportons de Montmartre à Saint-Denis. Un autre miracle plus grand, plus authentique, le miracle de la Révolution, le miracle de la régénération des opinions vous amène cette tête à Paris : une seule différence existe dans cette translation; le saint, dit la légende, baisait respectueusement sa tête à chaque pause, et nous n'avons pas été tentés de baiser cette relique puante; son voyage ne sera pas noté dans les martyrologes, mais dans les annales de la Raison, et sera doublement utile à l'espèce humaine. Ce crâne et les guenilles sacrées qui l'accompagnent vont enfin cesser d'être le ridicule objet de la vénération du peuple, et l'aliment de la superstition, du mensonge et du fanatisme. L'or et l'argent qui les enveloppent vont contribuer à affermir l'empire de la raison et de la liberté. Ces trésors amassés depuis plusieurs siècles par l'orgueil des rois, la stupide crédulité des dévots trompés et le charlatanisme des prêtres trompeurs, semblent avoir été réservés par la Providence pour cette glorieuse époque. On dira bien-

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 741.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 176.

(2) Archives nationales, carton C 278, dossier 741.